



TURTLE WAX, INC.
2250 W. Pinehurst Blvd., STE 150
Addison, IL 60101, USA

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

1. Identification du produit et de l'entreprise

1.1 **Identificateur du produit**

Nom du produit : Nettoyant et cire Turtle Wax Zip
Code de produit (UGC) : T75A (50405), T75AS (50407), T77C (50409),
T78 (50410), T78C (50411), T78PD (50412),
T79 (50413), 79S (50414)

1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance**

Utilisation du produit : Nettoyant pour véhicule motorisé

1.3 **Renseignements sur le fournisseur de la FTSS**

Nom de l'entreprise : Turtle Wax, Inc.
Adresse : 2250 W. Pinehurst Blvd., Suite 150
Ville, état, code postal : Addison, IL 60101, USA

1.4 **Numéros de téléphone en cas d'urgence**

Numéro de téléphone : 1(630)455-3700
Numéro de télécopieur : 1(630)455-3868
Transport : 1(800)424-9300 (CHEMTREC)
Assistance médicale : Appelez votre Centre antipoison local

2. Identification des dangers :

2.1 **Classification de la substance ou du mélange**

Classification des dangers : Irritant oculaire léger, catégorie 2B

2.2 **Éléments d'étiquetage**

Pictogramme : non requis

Terme d'avertissement : Avertissement

Mention de danger : Peut provoquer une irritation oculaire

Énoncé de précaution : Bien se laver les mains après la manutention. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

2.3 **Autres dangers**

Description des autres dangers non classés : aucun

3. Renseignements sur les ingrédients :

3.1 **Substance** sans objet

3.2 **Mélange**

<u>Composant</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Concentration (% poids)</u>
Eau	7732-18-5	> 90 %
Dodécylbenzènesulfonate de sodium	25155-30-0	1 – 5 %
Laurylsulfate de sodium	151-21-3	< 1,0 %
Bétaïne de cocamidopropyle	61789-40-0	< 1,0 %

4. Premiers soins :

4.1 Description des premiers soins

Inhalation : Emmener à l'air frais et faciliter la respiration profonde. Obtenir une assistance médicale si les effets persistent.

Peau : En cas de contact cutané, rincer abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Yeux : En cas de contact oculaire, rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion : Si le produit est avalé, ne pas provoquer de vomissements à moins qu'un professionnel de la santé vous demande de le faire. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Faire boire de l'eau si la personne est consciente. Obtenir une assistance médicale si les effets persistent.

4.2 Principaux symptômes et effets – aigus et différés

Inhalation : Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Peau : Peut provoquer une irritation cutanée. Peut provoquer un assèchement, des fissures ou une légère dermatite.

Yeux : Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Ingestion : Peut causer des troubles de digestion, des nausées et des vomissements.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Il est possible que les symptômes n'apparaissent pas immédiatement. Consulter un médecin si les effets persistent ou en cas d'inconfort.

5. Mesures de lutte contre les incendies :

5.1 Moyens d'extinction

Eau vaporisée, dioxyde de carbone, poudre extinctrice et mousse antialcool

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

CO₂, CO et hydrocarbures

5.3 Conseils destinés aux pompiers

Se tenir contre le vent par rapport au feu. Les pompiers doivent porter la tenue de feu complète, y compris un appareil respiratoire autonome. Voir la Section 8 sur la protection personnelle. Classé en tant que Liquide combustible – NFPA 30 (III-A).

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser les équipements de protection recommandés à la Section 8. Isoler la zone dangereuse et bloquer l'accès au personnel non essentiel ou non protégé.

6.2 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Pour le confinement : Contenir et absorber la dispersion avec un produit inerte. Placer dans un récipient adapté à la mise au rebut. Utiliser des équipements de protection personnelle (EPP).

Pour le nettoyage : Ramasser le matériel et le placer dans un contenant approprié. Fournir une ventilation adéquate. Le matériel dispersé peut être glissant.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manutention. Se laver les mains avec du savon et de l'eau après la manutention. Laver tous les vêtements et les chaussures avant de les réutiliser.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir hors de portée des enfants. Tenir le récipient bien fermé. Ranger dans un endroit bien ventilé. Garder à l'abri du gel et ne pas stocker à des températures allant au-delà de 49°C (120°F).

7.3 Utilisations finales spécifiques

Durée de conservation : La durée de conservation est de 7 à 10 ans lorsque stocké adéquatement et tenir le récipient fermé.

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle :

8.1 Paramètres de contrôle

<u>Limites d'exposition</u>	<u>MPT 8 h :</u>	<u>(OSHA PEL)</u>	<u>(ACGIH MPT)</u>
Dodécylbenzènesulfonate de sodium		sans objet	sans objet
Laurylsulfate de sodium		sans objet	sans objet
Bétaïne de cocamidopropyle		sans objet	sans objet

8.2 Contrôle de l'exposition

Utiliser une ventilation adéquate pour garder l'exposition sous les limites recommandées. S'assurer qu'un poste de lavage des yeux et une douche de sécurité se trouvent près de la station de travail.

Équipement de protection des mains : Porter des gants et des vêtements résistants aux produits chimiques pour prévenir le contact avec la peau.

Équipement de protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes étanches pour prévenir le contact avec les yeux.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés.

Exigences relatives aux équipements de protection respiratoire et de ventilation : Fournir une bonne ventilation.

Exigences de protection contre l'ingestion : Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manutention. Se laver les mains avec du savon et de l'eau après la manutention. Laver tous les vêtements et les chaussures avant de les réutiliser.

9. Propriétés physiques et chimiques :

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme physique :	liquide visqueux
Couleur :	vert opaque
Odeur :	agrumes et citron
Seuil de perception de l'odeur :	non disponible
pH :	8,2
Point de fusion / point de congélation :	0°C (32°F) – À base d'eau
Point d'ébullition initial :	100°C (212°F) – À base d'eau
Point d'éclair (en coupelle fermée SETA) :	>93°C (200°F)
Limites d'inflammabilité :	Supérieure : non disponible Inférieure : non disponible
Taux d'évaporation :	non disponible
Inflammabilité solide/gaz :	sans objet
Pression de vapeur :	non disponible
Densité de vapeur :	non disponible
Densité relative :	1,013
Solubilité dans l'eau :	soluble
Température d'auto-inflammation :	non disponible
Coefficient de partage (n/octanol/eau) :	non disponible
Viscosité :	300 cPs

9.2 Autres renseignements

% de matériau non volatil selon le poids :	5,8 %
% de COV (Californie) :	0,0 %

10. Stabilité et réactivité :

10.1 Réactivité

Ne réagit pas dans des conditions normales

10.2 Stabilité chimique

Stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne réagit pas dans des conditions normales

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et matériaux incompatibles

10.5 Matériaux incompatibles

Agents oxydants puissants comme l'eau de javel et les peroxydes

10.6 Produits de décomposition dangereux

CO₂, CO et hydrocarbures

11. Renseignements toxicologiques :

11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques

Nettoyant et cire Turtle Wax Zip

DL50 – Rat oral	>2000 mg/kg
DL50 – Lapin dermal	>2000 mg/kg
CL50 – Rat inhalation	>20 mg/l (4 h)

Dodécylbenzènesulfonate de sodium (25155-30-0)

DL50 – Rat oral	>2000 mg/kg
-----------------	-------------

Laurylsulfate de sodium (151-21-3)

DL50 – Rat oral	1288 mg/kg
CL50 – Rat inhalation	>3900 mg/m ³ (1 h)

Bétaïne de cocamidopropyle (61789-40-0)

DL50 – Rat oral	4900 mg/kg
-----------------	------------

Corrosion/irritation cutanée	Les données sont insuffisantes pour permettre une classification
Dommage/irritation oculaire grave	Peut provoquer une légère irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire ou de la peau	Les données sont insuffisantes pour permettre une classification
Mutagenicité sur cellules germinales	Les données sont insuffisantes pour permettre une classification
Cancérogénité	Les données sont insuffisantes pour permettre une classification
Toxicité pour la reproduction	Les données sont insuffisantes pour permettre une classification
Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique	Les données sont insuffisantes pour permettre une classification
Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée	Les données sont insuffisantes pour permettre une classification
Risque d'aspiration	Les données sont insuffisantes pour permettre une classification
Symptômes/lésions après l'inhalation	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact cutané	Peut provoquer des irritations cutanées. Peut provoquer un assèchement, des fissures ou une légère dermatite.
Symptômes/lésions après contact oculaire	Peut provoquer des irritations oculaires.
Symptômes/lésions après l'ingestion	Peut provoquer des malaises gastriques, des nausées et des vomissements.

12. Données écologiques :

12.1 Toxicité

La dispersion dans des systèmes aquatiques sans traitement n'est pas recommandée

12.2 Persistance et biodégradabilité

Non établi

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non établi

12.4 Mobilité dans le sol

Non établi

12.5 Autres effets négatifs

Aucun connu

13. Considérations relatives à l'élimination :

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets dangereux RCRA :	N'est pas considéré comme déchet dangereux
Méthode d'élimination :	Selon les règlements en vigueur au niveau local, provincial et fédéral
Réceptier pour l'élimination :	Baril en plastique ou en métal

14. Renseignements sur les transports :

14.1 Numéro de l'ONU

Aucun – N'est pas considéré comme déchet dangereux

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun

14.3 Classe de danger pour le transport

Sans objet

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Polluant marin

Non

14.6 Transport en vrac

Sans objet

14.7 Précautions particulières

Aucun

15. Renseignements réglementaires :

15.1 Réglementations fédérales américaines

Statut TSCA : Tous les ingrédients sont commercialement disponibles et inscrits par le fabricant en vertu du TSCA.

15.2 Réglementations étrangères

Statut canadien : Toutes les matières contenues dans ce produit sont inscrites à la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada. Consultez Turtle Wax, Inc. en ce qui a trait au statut des ingrédients.

Union européenne : Toutes les matières contenues dans ce produit sont inscrites à l'EINECS.

AICS : Toutes les matières sont inscrites à l'AICS (Australie).

15.3 Réglementations par les États

Renseignements réglementaires pour les États :

Les produits chimiques suivants sont spécifiquement inscrits par certains États; d'autres données d'hygiène et de sécurité spécifiques au produit dans d'autres sections de la FTSS peuvent être applicables selon les exigences de certains États. Pour obtenir les exigences réglementaires qui s'appliquent à vous, contactez l'agence appropriée de votre État.

Proposition 65 de la Californie :

<u>Numéro CAS</u>	<u>Concentration</u>	<u>Code de l'État</u>
Aucun		

15.4 Classifications HMIS et NFPA

Classification HMIS :	Santé	1
	Inflammabilité	1
	Réactivité	0
Classification NFPA :	Santé	1
	Inflammabilité	1
	Réactivité	0

16. Autres renseignements :

Raison de l'émission	Adresse de mise à jour
Préparé par	James Heidel
Titre du préparateur	Directeur technique, R et D
Administrateur	Jean Mayszak - Directeur de la conformité technique, R et D
Date d'approbation	13 avril 2017
Version antérieure remplacée	6 mars 2015
Numéro de révision	A – 5

Cette information est fournie en toute bonne foi par Turtle Wax, Inc. et est considérée comme étant exacte et fiable. Aucun engagement, représentation ou garantie n'est cependant effectué quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'intégralité. L'utilisateur a la responsabilité de s'assurer de la conformité et de l'intégralité de ces renseignements quant à leur utilisation particulière.